

MEMOIRE

préparé par
Promotion des Estriennes pour initier une nouvelle équité sociale
P.E.P.I.N.E.S

Présenté à la
Commission parlementaire des affaires sociales

DANS LE CADRE DE LA

CONSULTATION GÉNÉRALE SUR LE DOCUMENT INTITULÉ:

« *VERS UN NOUVEAU CONTRAT SOCIAL POUR L'ÉGALITÉ*
***ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES* »**

17 décembre 2004

PÉPINES
217, rue Belvédère Nord
Sherbrooke (Qc) J1H 5W2
Tél. (819) 348-1282
Télécopieur: (819) 565-7035

courriel: pepines@pepines.com
site web: www.pepines.com

PRÉAMBULE

L'organisme Promotion des Estriennes pour initier une nouvelle équité sociale (PÉPINES), veut comme tant d'autres groupes de femmes partager ses réflexions et ses convictions quant au nouveau contrat social au Québec pour l'égalité entre les hommes et les femmes.

Dans un premier temps, le mémoire présentera les PÉPINES et leur rôle dans la société estrienne. À l'annexe I, est présenté un bref descriptif de leurs réalisations depuis sa fondation. Par la suite, il parlera des buts du mémoire et des fondements sur lesquels devrait se baser la politique à venir. Puis, il fera brièvement l'état de la situation de la condition féminine à partir des avancées des femmes et des problèmes graves qui subsistent. Avant de conclure, il soumettra quelques propositions.

PRÉSENTATION DES PÉPINES

L'organisme *Promotion des Estriennes pour initier une nouvelle équité sociale - PÉPINES* - a été mis sur pied en 1992 dans la foulée de la politique de régionalisation. Il voulait ainsi répondre à un besoin d'une meilleure présence des femmes dans le développement régional, particulièrement dans les sphères de pouvoir.

Incorporé depuis 1995, les principaux objectifs des PÉPINES sont :

- Mettre en place les moyens pour permettre l'accès des femmes aux sphères de décision
- Promouvoir l'engagement et la participation des femmes au développement socio-économique de leur région
- Voir à mettre en évidence les réalisations des femmes, tant sur le plan du travail gagne-pain, que sur le plan de leur engagement bénévole à l'amélioration des conditions de vie de la population.
- Susciter de la part des femmes de l'Estrie une réflexion sur les perspectives contemporaines du marché du travail de façon à en augmenter les lieux d'insertion et à provoquer une nouvelle approche.
- On vise ainsi à améliorer les conditions de vie socio-économique et politique des femmes de l'Estrie.

Au cours de ces années, les PÉPINES ont particulièrement investi leurs énergies sur la scène du développement régional. Notre organisme est considéré comme le comité aviseur en condition des femmes par le CRD-Estrie de 1993 à sa fermeture en 2004.

Probablement le doyen, sinon un des plus anciens organismes au Québec à avoir mis au centre de ses préoccupations la participation des femmes dans les instances décisionnelles du développement régional, les PÉPINES ont développé une expertise reconnue en Estrie et ailleurs au Québec. Nous avons choisi la voie des alliances avec les principaux leaders socio-économiques en Estrie, alliances qui ont permis des avancées pour les femmes dont la région peut s'enorgueillir.

Comme vous pourrez le constater en consultant l'Annexe I, nos actions ont été modelées à la lumière du contexte estrien, le plus rigoureusement en cohérence avec notre objectif de départ, tout en utilisant la stratégie des petits pas. Ainsi, nous avons tenté de poser un à un les jalons nécessaires à une plus grande équité de représentation des femmes, notamment au CRD-Estrie, parce que nous sommes convaincues que la présence des femmes en nombre suffisant dans les lieux décisionnels est un des moyens les plus efficaces pour éliminer les inégalités sociales et économiques encore présentes en 2004. S'il y a une chose que le cours des événements nous a malheureusement démontré, c'est que les acquis demeurent fragiles en matière d'égalité et qu'un simple changement de structure peut freiner, voire provoquer un recul considérable à un élan pourtant bien amorcé.

L'expertise de notre organisme est forgée de la riche expérience de concertation avec les divers acteurs et actrices du développement de l'Estrie tout autant que des batailles que nous avons dû parfois mener pour convaincre de la nécessité d'agir pour changer le cours des choses. C'est à la lumière de cette expérience terrain que nous vous présentons notre réflexion et les recommandations qui en découlent.

BUT DU MÉMOIRE

Ce mémoire ne se veut pas une critique en règle et systématique de l'avis du Conseil du statut de la femme "Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes". Le peu de temps et les moyens dont nous disposons ne nous permettent pas de produire un tel document. Nous nous contenterons de signaler les paramètres que nous considérons comme essentiels pour mettre fin à la discrimination systémique envers les femmes et nous assurer ainsi que le gouvernement mette tout en œuvre pour favoriser l'égalité de fait entre les Québécois et les Québécoises et ainsi réaliser une réelle démocratie.

FONDEMENTS DU MÉMOIRE

Constatant que la discrimination systémique est toujours le fait des femmes en tant que groupe social et considérant que "dans toute société démocratique, l'Etat est le premier responsable de la promotion de l'égalité entre les sexes qui représente une de ses missions fondamentales..." nous sommes d'accord avec

l'avis du CSF qui poursuit ainsi "... il (l'Etat) doit s'assurer de promouvoir cette valeur reconnue comme fondement substantiel de la démocratie, au même titre que la justice, la liberté et l'égalité. C'est avant tout aux personnes élues que revient la mission d'inscrire l'égalité parmi les premiers objectifs à atteindre et de réunir les moyens et les conditions nécessaires à sa réalisation. Leur volonté politique et leur engagement s'avèrent des conditions essentielles. La réalisation de l'égalité devient ainsi un enjeu qui touche l'ensemble de la société."¹

Tenant compte des constats précédents, nous croyons que seule une loi-cadre sur l'égalité peut sérieusement contribuer à régler cette question de discrimination systémique à l'endroit des femmes.

Tout comme le comité de condition féminine en développement régional de la Montérégie (CCFDRM), nous estimons nous aussi qu'il faut avant tout concentrer les actions sur les inégalités forgées par un système politique et économique domine par un sexe au détriment de l'autre. Pour ce faire, des mesures spécifiques pour les femmes dans des secteurs d'activités cruciaux, tel celui de la politique et de l'économie, et ce, dans un contexte de compression budgétaire doivent être conservées, voire ajoutées.

ÉTAT DE LA SITUATION: AVANCÉES ET PROBLÈMES

La Québécoise d'aujourd'hui est plus instruite et est sur le marché du travail pour y rester. Elle veut vivre en couple hétéro ou homosexuel, plusieurs choisissent aussi le célibat. La majorité des Québécoises veulent des enfants, mais elles veulent combiner carrière et famille. C'est ainsi qu'elles maîtrisent leur maternité. De plus en plus, les Québécoises aspirent à des postes de direction sur le marché du travail ou à des postes en politique municipale, provinciale ou fédérale. Tout comme elles se voit à la présidence des grandes institutions en éducation, en santé, en affaires, en développement régional. La Québécoise actuelle est très informée et politisée car elle lit les journaux, les revues d'information, elle participe aux débats. Depuis longtemps, la femme québécoise est cultivée puisqu'on la retrouve partout en plus grand nombre que ses compatriotes hommes au théâtre, au concert, dans les musées et les bibliothèques. Plus âgée, elle est de mieux en mieux préparée pour la retraite, moment où elle suit des cours à l'université ou au collège, voyage et fait du sport. Depuis toujours, elle veille à sa santé et à celle des siens.

Si la condition de vie des femmes québécoises s'est améliorée, cela ne s'est pas fait tout seul. Il n'y a jamais eu de ministre ou de député qui se sont levés un bon matin en se disant: "Aujourd'hui, qu'est-ce que je pourrais bien faire pour améliorer les conditions de vie des Québécoises". Tout ce qui s'est fait, s'est

¹ Conseil du Statut de la femme, *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes*, 2004, page 15

accompli parce que des femmes courageuses, sensibles à leurs besoins et à ceux des autres femmes, intelligentes, capables d'articuler leur pensée, de décrire les situations impossibles dans lesquelles elles vivaient, capables aussi de réclamer des conditions meilleures en les identifiant et en les spécifiant, se sont donné comme mission de travailler à l'avancement des Québécoises.

Ces femmes, ce sont les féministes du Québec. elles n'ont jamais travaillé à détruire les hommes, à leur enlever leur bien-être, leur confort, leurs postes. Elles n'ont travaillé qu'à obtenir une juste part de la richesse collective et du pouvoir pour la gérer.

Cette situation des Québécoises grandement améliorée par rapport à celle des femmes âgées d'aujourd'hui, n'est pas nécessairement le lot de toutes les Québécoises. De plus, les acquis sont fragiles et rien n'est obtenu spontanément. En dépit du fait que les Québécoises représentent 51% de la population, il faut constamment rappeler qu'elles existent, il faut toujours concevoir des projets pour protéger leurs droits. Il faut que ces projets, à budgets limités, soient conçus avec beaucoup de raffinement et d'exemplarité. Il faut que celles qui les conçoivent acceptent avec beaucoup d'humilité de les peaufiner à l'infini et d'être évaluées par des personnes qui souvent ne connaissent rien à la situation des femmes, doutent constamment de la véracité des avancées quand ce n'est pas de la capacité des femmes de dépenser de façon appropriée les petits budgets qu'on finit par leur accorder.

Nous sommes tout à fait d'accord avec l'analyse que fait le CSF dans la première partie de son avis, au chapitre des inégalités et des obstacles. Les problèmes les plus persistants sont ceux sur le plan économique, pour différentes raisons qui sont toutes d'une manière ou d'une autre liées à une discrimination systémique. Au chapitre des responsabilités familiales par exemple, il est prouvé que les femmes y consacrent plus de temps que l'homme, même si le Québécois actuel y accorde de plus en plus de temps. Ce sont majoritairement les femmes qui ont aidé le système de la santé à réaliser son virage ambulatoire et à maintenir les vieux parents, les enfants malades et les personnes handicapées à domicile, la plupart du temps avec pour résultat un travail à temps partiel qui fragilise grandement leur autonomie financière.

Les femmes disposaient en 2000 d'un revenu total moyen correspondant à 64.3% de celui des hommes selon les données du recensement de 2001. En dépit d'études sérieuses et des succès scolaires qui en résultent - que d'aucuns reprochent presque aux filles les rendant quasi responsables des échecs des garçons et de leur décrochage scolaire - , malgré tout, sur le marché du travail les garçons obtiennent encore de meilleurs postes et à de meilleurs salaires. Pour accroître le problème, les travailleuses sont encore majoritairement concentrées dans des secteurs moins bien payés.

D'autre part, si les femmes ont fait des progrès importants dans les sphères du pouvoir, il n'en demeure pas moins qu'elles sont encore loin de l'égalité dans ce domaine. Même si elles sont 32% des députés et 32% des ministres à l'Assemblée nationale, à la Chambre des communes, elles ne représentent que 25.3%. Quant au palier municipal, celui qui est le plus près des gens, elles sont loin de l'égalité représentant 10.9% des maires et 24.1% de tous les postes de conseillers municipaux. À ce niveau d'ailleurs, on remarque qu'après un bond au cours des années 1980, la progression a nettement ralenti à compter de 1992 pour presque stagner depuis 5 ans:

1980: 1.5% de mairesses et 3.8% de conseillères municipales; 1991: 7.9% mairesses et 19.3% de conseillères;

1998: 10.1% de mairesses et 22.4% de conseillères; 2003: 11.6% de mairesses et 24.5% de conseillères.²

Le même phénomène se produit dans d'autres sphères décisionnelles et, en Estrie, les femmes ne représentent qu'en moyenne 25% des décideurs, tous secteurs d'activités confondus.³ Nous voyons qu'ici encore la discrimination systémique imprègne les comportements des gens bien en place et, de façon plus insidieuse, l'ensemble de la population. C'est d'ailleurs le propre d'une discrimination systémique, ce n'est pas l'individu comme tel qui est discriminé, c'est son groupe.

Or, toute politique qui ne tient pas compte de cette discrimination, qui n'instaure pas des mesures précises, concrètes et mesurables pour la contrer ne fait que maintenir le problème, ou pire, aggraver la situation. Car une politique en apparence neutre peut parfois être dommageable. À preuve, la mise en place des Conférences régionales des élus (CRÉ) dans toutes les régions du Québec qui, accordant le pouvoir aux éluEs municipaux, a du même coup éradiqué des efforts de plusieurs années en matière d'équité au plan régional. En effet, on l'a vu, les femmes étant peu présentes au palier municipal, encore moins au poste de mairesse, la loi 34 qui octroie les 2/3 des sièges de la CRÉ à des élus (la plupart du temps les maires) a eu pour résultat net une diminution dramatique du nombre des femmes dans une instance qui a pour mandat d'orienter le développement des régions. Concrètement, en Estrie, l'avènement de cette nouvelle structure a pour impact la mise au rancart de toute une politique d'équité qui avait été - pas à pas - instaurée au CRD-Estrie. Il faut donc reprendre les discussions avec les élus, expliquer, convaincre en espérant au moins revenir au même point...

Donc, pour les Estriennes, comme pour toutes les Québécoises, des avancées certes, mais pour chaque gain il a fallu des années de lutte, des tonnes de rapport de toutes sortes, des marches, des occupations pacifiques. Combien de femmes ont dû passer pour de "folles féministes" en tentant d'obtenir les droits qui améliorent présentement la vie des Québécoises.

L'égalité des droits, sans doute, l'égalité de fait, encore beaucoup de chemin à parcourir.

² MAMSL, *Statistiques sur la représentation des femmes et des hommes aux instances électives municipales 2003*, page 7

³ Cartographie du pouvoir en Estrie - données recueillies en 2001, PÉPINES, octobre 2002.

PROPOSITIONS EN VUE D'UNE ÉGALITÉ DE FAIT ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES AU QUÉBEC

1. Loi-cadre sur l'égalité, en terme d'OBJECTIF à atteindre

À l'instar du projet gouvernemental de doter le Québec d'une loi et de principes directeur en matière de développement durable, il faut se doter d'une loi-cadre sur l'égalité; cette loi-cadre devra bénéficier des moyens financiers nécessaires à sa réalisation et à son application dans tous les ministères et organismes para-gouvernementaux, ceci selon une approche transversale. S'il est louable de soutenir les jeunes par de nombreuses mesures spécifiques comme les gouvernements l'ont fait depuis quelques années et aujourd'hui le développement durable, qu'est-ce qui justifierait que les femmes à la recherche de l'égalité n'obtienne pas aussi ce soutien. D'autant que les principes d'équité et d'égalité des chances font partie intégrante d'un réel développement durable et sont le fondement même d'une réelle démocratie.

2. Nomination d'une ministre en titre à la condition féminine, comme moyen pour atteindre l'égalité

En plus d'une loi-cadre, il est indispensable que le gouvernement nomme une ministre et crée un ministère doté des ressources nécessaires pour voir à son application, même si cette loi-cadre doit être appuyée par l'ensemble du conseil des ministres.

3. Politique en matière de condition féminine

Il est clair que les avancées en matière de condition féminine au cours des dernières années ont été fortement liées à la politique de la condition féminine. Cette politique, il va sans dire, doit être accompagnées d'un plan d'action, d'indicateurs de résultats et de bilans annuels si on veut sérieusement apprécier les résultats ou apporter des modifications s'il y a lieu. Notre champs expertise nous fait insister sur l'aspect d'obligation de résultats à l'endroit des nouvelles structures locales et régionales; en effet, bien que la décentralisation soit sur toutes les lèvres en ce moment, nous maintenons que **l'Etat est le premier responsable du respect du principe d'égalité, à l'instar des principes de liberté et de justice et qu'à ce titre, il doit signifier clairement ses attentes en matière d'égalité** et instaurer des mécanismes de reddition de comptes. Finalement, la politique de condition féminine devra reconnaître l'expertise développée par de nombreux groupes de femmes au Québec et voir à les intégrer dans le processus de mise en œuvre de cette politique en région.

4. Les ressources financières nécessaires

Autant dans le cas de la loi-cadre sur l'égalité que pour la mise en œuvre de la politique en matière de condition féminine, il faut prévoir des moyens financiers pour leur réalisation. En effet, les principes seuls ne suffisent pas. En matière d'égalité politique, notamment, il faut bonifier le budget octroyé au programme *A égalité pour décider* qui a été une mesure des plus efficaces depuis 1999 pour améliorer la représentation des femmes dans les instances locales et régionales; il faudra par ailleurs que ce programme reconnaisse plus formellement les groupes dont c'est la mission principale de façon à assurer un suivi des actions et à bénéficier d'une expertise solide. Il faut de plus dédier des fonds à l'équité en appui aux attentes signifiées aux structures régionales qui résistent à se voir imposer des responsabilités sans transfert de budgets. Ici encore, la politique jeunesse devrait guider minimalement le gouvernement, d'autant que les femmes ne sont pas un "secteur", mais la moitié de la population.

5. Des structures à maintenir

Aussi longtemps que les objectifs sur l'égalité ne seront pas atteints, nous pensons que le Conseil du statut de la femme et le Secrétariat à la condition féminine doivent être maintenus. De plus, il nous apparaît essentiel que le gouvernement voit à pourvoir chaque ministère d'une répondante à la condition féminine, de façon à ce que la fonction transversale de la loi-cadre sur l'égalité se matérialise.

6. L'analyse différenciée selon le sexe

Avec l'analyse différenciée selon le sexe, il nous apparaît clair que, tant les ministères, que le gouvernement ou encore les instances régionales de développement pourront mieux comprendre les disparités entre les hommes et les femmes dont nous avons parlé dans ce mémoire. Il faut accentuer les efforts en ce sens et implanter les mécanismes nécessaires dans tout l'appareil gouvernemental et para-gouvernemental (ex: cueillette de données sexuées).

CONCLUSION

La préparation de ce mémoire nous a démontré encore plus clairement que depuis l'arrivée de ce gouvernement, la situation est en perte de vitesse. Pas de ministre en titre à la condition féminine, une politique de condition féminine qui a pris fin, des représentantes à la condition féminine dans les ministères qui n'ont pas été remplacées. Autant de facteurs qui démontrent un désintéressement vis-à-vis des femmes et de leur situation sans que cette attitude soit expliquée par une amélioration réelle de la situation des Québécoises. La montée des groupes masculinistes qui attribuent aux femmes leurs problèmes et condamnent presque celles-ci pour leurs succès, a amené le gouvernement à se questionner en matière de condition féminine. Nous reconnaissons que des hommes ont des problèmes, mais ils ne relèvent pas d'une discrimination systémique comme groupe social. Le projet possible d'un Conseil de l'égalité au lieu du Conseil du statut de la femme, n'aidera ni les uns ni les autres.

Nous saluons par ailleurs la vision du gouvernement énoncée dans le document "Briller parmi les meilleurs" où il est dit que "l'égalité entre les femmes et les hommes sera exemplaire"⁴. Mais, pour y arriver, le gouvernement doit reconnaître explicitement que l'égalité n'est pas encore atteinte pour les femmes, s'attaquer à la discrimination systémique des femmes, tant sur le plan économique que politique et proposer une loi-cadre dans les meilleurs délais.

⁴ Briller parmi les meilleurs, *Une vision à partager*, 2003 page 13

ANNEXE I

QUELQUES RÉALISATIONS EN ESTRIE



Promotion des Estriennes pour
initier une nouvelle équité sociale

Des femmes au coeur du développement régional

NOS PRINCIPALES RÉALISATIONS

- ▶ Préparation d'une planification stratégique en matière de condition féminine qui a été déposée en même temps que celles de 22 autres secteurs d'activités à l'assemblée générale du CRD-Estrie.(1993)
- ▶ Organisation d'un important colloque en septembre 1993 sur la place des femmes dans le développement régional, *Tête à tête en Estrie: des hommes et des femmes se parlent de l'avenir de leur région.*
- ▶ Dépôt d'une demande et obtention d'un siège représentant les femmes au conseil d'administration du CRD.
- ▶ Proposition au C.A. du CRD pour qu'on retienne le principe liminaire de "l'égalité des chances entre les hommes et les femmes" pour le choix des projets au fonds d'investissement régional. Ce principe a été adopté et inséré dans la planification stratégique du CRD.
- ▶ Dépôt au CRD d'un document intitulé "Une politique d'équité hommes/femmes au CRD-Estrie" dans lequel était proposé que les commissions permanentes du CRD soient composées à parts égales d'hommes et de femmes ayant tous et toutes la compétence nécessaire pour y siéger. Cette proposition a été retenue et adoptée par le C.A. du CRD et les PÉPINES ont travaillé de concert avec le bureau régional du Conseil du Statut de la Femme à identifier et soumettre des candidatures de femmes pour les 8 commissions de développement en formation.
- ▶ Dépôt d'une grille d'analyse des projets présentés au CRD-Estrie dans le cadre du Fonds d'investissement régional. Cette grille veut permettre d'évaluer les projets à la lumière du principe liminaire d'égalité des chances adopté par le CRD-Estrie et atteindre ainsi une réelle application de ce principe d'équité.
- ▶ C'est dans la foulée de ces gains qu'il est apparu essentiel de se doter d'un outil efficace de recrutement et de mise en valeur des femmes intéressées à s'engager dans les sphères décisionnelles partout sur le territoire de l'Estrie, *le répertoire Femmes en tête en Estrie, une banque de 104 candidates* compétentes et prêtes à s'engager dans leur milieu. (1ère édition - septembre 2000)
- ▶ A suivi, en 2001, la production d'une *Cartographie du pouvoir en Estrie accompagnée du P'tit guide des chemins du pouvoir*. S'adressant particulièrement aux femmes, cet outil d'information, de démystification et de compréhension des divers « chemins du pouvoir » sert aux sessions de formation qui sont offertes dans toutes les MRC de l'Estrie. À ce jour, cet outil a été distribué lors de sessions de formation ou de rencontres d'information à près de 300 femmes en Estrie.

► Lancement du Concours PERSPECTIVE 50=50 en 2002 et remise des premiers prix *Aequitas fondateurs*. Ce concours vise à souligner les contributions d'hommes, de femmes et d'organisations en faveur d'une meilleure équité de représentation des femmes au plan décisionnel. Un premier appel de candidatures public a eu lieu en novembre 2003 et a reçu un accueil des plus favorables: 12 candidatures couvrant toutes les catégories et provenant de 6 MRC sur 7 en Estrie. Trois prix *Aequitas* ont ainsi été remis en février 2004 en présence de plus de 100 leaders de la région.

► En 2003 une recherche-action a été effectuée auprès des jeunes femmes dans le but de concevoir un outil d'intervention qui corresponde aux besoins et à la culture de ces jeunes femmes. Nous avons bien sûr en tête d'assurer la relève dans les instances décisionnelles. L'outil d'intervention a été conçu sous forme d'un jeu géant accompagné d'un guide d'animation. Cette intervention est dédiée aux jeunes de 16 à 30 ans et a pour objectif de sensibiliser à l'équité hommes femmes.

► Nous avons entrepris une programmation de Grandes conférences sous le vocable "Les bons soirs" en 2001 avec pour objectif d'offrir une plate-forme aux femmes afin qu'elles mettent leurs expertises en évidence (autant comme conférencière que lors des échanges qui suivent) et de fournir un lieu de réflexion et de débats sur de grands enjeux sociaux aux personnes qui assument des fonctions de pouvoir. de 2001 à 2004, nous avons tenu 6 activités conférence.

► Nous sommes fières de notre site web présenté par "Victoire" notre ambassadrice: mis en ligne en décembre 2003. Ce site a pour objectif principal de rester en lien avec nos membres et alliés, de mieux faire connaître nos objectifs et d'informer sur nos activités et sur divers dossiers.

► Nous travaillons actuellement à la mise en place d'un observatoire de la condition des femmes en Estrie en partenariat avec une douzaine de partenaires.

► À toutes ces actions, s'ajoutent bien sûr des actions de veille auprès des organismes principaux de développement régional ou lors d'événements importants afin qu'on se soucie d'une représentation équitable des femmes. Par exemple, nous avons été présentes et avons proposé des femmes pour la délégation estrienne au Rendez-vous national des régions en 2002 ainsi qu'aux États généraux de la réforme des institutions démocratiques en février 2003.

Les PÉPINES demeurent convaincues que c'est lorsque un nombre substantiel de femmes seront présentes dans les lieux décisionnels que leurs réalités et leurs intérêts seront mieux pris en compte.

* * * * *